

Le Groupe de Travail du Changement Social et de Comportement

Mandats

I. Objectif

Le Groupe de Travail du Changement Social et de Comportement (GT CSC) du Partenariat RBM pour en finir avec le paludisme rassemble les programmes nationaux de lutte contre le paludisme, des partenaires de mise en œuvre, les donateurs, les institutions de recherche, des organisations non gouvernementales et du secteur privé afin de promouvoir la mise en œuvre du *Cadre Stratégique de la Communication pour le Changement Social et Comportement concernant le paludisme 2017-2030* et du *Guide de Référence des Indicateurs CCSC sur le paludisme*.

Le Groupe GT CSC veillera à tout moment à ce que son travail soit conforme et complète celui de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Le GT CSC rend compte au Conseil du Partenariat RBM par l'intermédiaire du DG de RBM.

II. Raisons

Le GT CSC vise à examiner l'état actuel de la science et des méthodes en matière de changement social et de comportement (CSC). Le GT CSC cherche à créer un forum d'échange de bonnes pratiques et d'expériences en matière de CSC sur le paludisme ; à mobiliser des ressources politiques, sociales et financières pour placer le CSC au cœur de la lutte contre le paludisme ; et à promouvoir le développement de programmes CSC fondés sur des théories et des preuves probantes au niveau national.

Le GT CSC rédige, respecte et diffuse également le *Cadre Stratégique de la Communication pour le Changement Social et Comportement concernant le paludisme 2017-2030*, le *Guide de Référence des Indicateurs CCSC sur le paludisme et les outils connexes*. Le *Cadre Stratégique* reflète les priorités et les principaux centres d'intérêt de la *Stratégie Technique Mondiale de lutte contre le paludisme 2016-2030* de l'OMS, ainsi que ceux du *Plan d'Action du Partenariat RBM et Investissement pour vaincre le paludisme 2016-2030 (AIM)*. Le *Guide de Référence des Indicateurs* et d'autres outils connexes aident à la mise en œuvre du *Cadre Stratégique*.

Ces présents mandats reflètent la volonté collective des parties prenantes du CSC en matière de paludisme, notamment les programmes nationaux de lutte contre le paludisme, les partenaires de mise en œuvre, les donateurs, les institutions de recherche, les organisations non gouvernementales et du secteur privé ; d'une communauté structurée qui travaille sous l'égide du Partenariat RBM.

III. Fonctions du Groupe de Travail

Le GT CCSC assure à la fois l'assistance technique, la coordination et plaide en faveur de la CCSC sur le paludisme.

1. Assistance Technique

- Développer, respecter et diffuser le *Cadre Stratégique de la Communication pour le Changement Social et Comportemental concernant le paludisme 2017-2030* et le *Guide de Référence des Indicateurs CCSC sur le Paludisme*.
- Proposer des outils pour aider la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation CSC fondées sur des théories et preuves probantes.
- Renforcer les capacités individuelles, des organismes et des systèmes pour concevoir, mettre en œuvre, suivre et évaluer des programmes CCSC de la lutte contre le paludisme fondés sur des théories et des preuves probantes.

2. Plaidoyer

- Plaider pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales CCSC de la lutte contre le paludisme fondées sur des théories et des preuves probantes.
- Conseiller le Conseil d'Administration du Partenariat RBM sur les priorités et les orientations stratégiques en matière de CSC sur le paludisme par l'intermédiaire du DG de RBM, et
- Plaidez en faveur d'une augmentation de l'allocation des ressources et le renforcement des partenariats pour le CSC sur le paludisme.

3. Coordination

- Établir et entretenir d'une part, des relations de collaboration et de confiance mutuelle avec d'autres groupes de travail du Partenariat RBM et, d'autre part, le mécanisme de coordination du Partenariat RBM ;
- Développer et gérer des plateformes virtuelles et présentesielles pour partager les bonnes pratiques et les expériences, et faire avancer le CSC en matière du paludisme ; et
- Définir, diffuser et promouvoir un programme mondial de recherche opérationnelle et formative de la CCSC sur le paludisme.

IV. Status des Membres

L'adhésion au GT CSC est ouverte à toutes les personnes et organismes impliquées dans la planification, la mise en œuvre et/ou le suivi et l'évaluation des activités CSC. Il n'y a pas de limitation de mandats pour les membres du GT CSC. La participation au GT CSC est volontaire et, à ce titre, les membres du GT CSC ne seront pas rémunérés pour leur participation ou leurs contributions. L'adhésion au GT CSC peut se faire par le biais des contacts disponibles sur le site web du Partenariat RBM.

Tous les membres du GT CSC plaident activement en faveur de l'intégration du CSC dans les plans et des examens stratégiques nationaux en matière de lutte contre le paludisme, la création de

stratégies nationales CSC et d'un engagement pour le CSC en matière de paludisme au sein de leurs organisations. Si le Comité Directeur le juge nécessaire, il se peut que les membres du GT CSC remplissent et signent une déclaration de conflit d'intérêts chaque année.

Il se peut qu'il y ait un frais de participation pour les réunions en présentiel afin de compenser les frais d'organisation et le fonctionnement des réunions (par exemple, l'interprétation, le lieu, la restauration). Le montant sera déterminé avant chaque réunion et sera collecté par le Secrétariat GT CSC.

V. Structure du GT

Le GT CSC est gouverné par un Comité Directeur élu, qui est dirigé par des Vice-Présidents élus. Le GT CCSC est soutenu par le Secrétariat GT CSC.

Deux vice-présidents seront élus parmi les membres du GT CCSC. Les Vice-Présidents auront un mandat de deux ans et sont limités à deux mandats consécutifs. En revanche, il n'y a aucune limitation de mandat non consécutif pour un Vice-Président.

Rôles et responsabilités du Vice-Président

1. Assurer la direction et la gestion générales du Groupe de Travail CSC ;
2. Déterminer, en consultation avec le Comité Directeur, l'orientation stratégique du groupe de travail CSC ;
2. Déterminer, en consultation avec le comité directeur, l'orientation stratégique du groupe de travail CSC ;
3. Développer le plan de travail GT CCSC en collaboration avec le Comité Directeur, les chefs de mission de groupes de travail, et les autres membres. Les Vice-Présidents sont chargés d'approuver et de faciliter, avec l'aide du Secrétariat GT CSC, la mise en œuvre du plan de travail du GT CSC ;
4. Convoquer les réunions générales GT CSC et du Comité Directeur ou des conférences téléphoniques une fois par trimestre, et d'autres réunions si nécessaire ;
5. Approuver les réunions GT CSC et du Comité Directeur, et l'ordre du jour, la durée et les rapports ;
6. Participer aux réunions trimestrielles de coordination entre du Groupe de Travail et du Comité des Partenaires des Vice-Présidents, présidées par le DG de RBM ;
7. Favoriser la coordination, l'interaction dynamique et les échanges entre tous les membres du GT CSC et le mécanisme de Coordination du Partenariat RBM ;
8. Représenter, si nécessaire, le GT CSC à la fois au Partenariat RBM et à des événements externes pour promouvoir et plaider pour le CSC en matière de paludisme.

Comité Directeur

Les membres du GT CSC éliront un Comité Directeur avec droit de vote composé de sept personnes (y compris les Vice-Présidents) pour fournir des conseils et un soutien actif aux Vice-Présidents du GT CSC, aux membres du GT CSC et aux organisations membres, ainsi qu'au Secrétariat GT CSC afin d'atteindre les objectifs du GT CSC. Les membres du Comité Directeur doivent être d'origine divers pour représenter le Partenariat RBM pour en Finir avec Paludisme.

Tout doit être mis en œuvre pour inclure des membres des programmes nationaux de lutte contre le paludisme anglophones et francophones, du secteur privé, des universités ou des instituts de recherche, et des organisations internationales.

Chaque membre du comité directeur aura un mandat de deux ans, après quoi ils pourront se présenter à une réélection. Il n'y a pas de limitation de mandat pour les postes du Comité Directeur. En outre, chaque organisation donatrice finançant directement les opérations du GT CSC nommera un représentant qui siègera au Comité Directeur sans droit de vote. En l'absence de candidats volontaires et qualifiés, la composition du Comité Directeur peut varier.

Rôles et responsabilités du Comité Directeur

Les membres du Comité Directeur doivent participer activement aux activités du GT CCSC. Bien qu'il soit compris que les membres du Comité Directeur sont des volontaires et que des engagements concurrents peuvent survenir, les membres doivent participer activement aux activités du GT CCSC et du Comité Directeur. La participation active inclut, mais n'est pas limitée à :

1. Participer aux réunions ou aux appels trimestriels et ad hoc du comité directeur ;
2. Participer aux appels généraux trimestriels du GT CSC ;
3. Aider à trouver des facilitateurs pour les appels généraux trimestriels du GT CSC ;
4. Contacter les réseaux professionnels pour encourager la participation aux activités du GT CSC, y compris les appels généraux trimestriels du GT CSC ;
5. Participer, si possible, aux réunions présentiels du GT CSC (les demandes de parrainage de voyage, si nécessaire, doivent être sollicitées par les membres du CD le plus tôt possible) ;
6. Contribuer activement et régulièrement à au moins un ou plusieurs du plan de travail du GT CSC ;
7. Représenter, si nécessaire, le GT CSC à la fois aux événements du Partenariat RBM et externes
8. Répondre aux demandes de soutien technique, organisationnel ou logistique ou de feedback d'information du Secrétariat GT CSC ou des Vice-Présidents (par exemple, examen technique des documents, préparation des réunions présentiels et autres formes de soutien et de feedback, selon les besoins).
9. Participer activement à la planification de réunion présentiel du GT CSC. Le Comité Directeur et le Secrétariat du GT CSC convoqueront des sous-comités pour planifier les différents axes du GT CSC environ 6 mois avant un quelconque événement. La participation des membres du Comité Directeur à au moins une réunion des sous-comités du GT CSC est obligatoire.

Communication du Comité Directeur

Le comité directeur tiendra des réunions ou des appels trimestriels, dirigés par les Vice-Présidents. Le Comité Directeur communiquera régulièrement par courrier électronique et organisera des réunions ou des appels ad hoc supplémentaires si nécessaire. Les membres du Comité Directeur doivent informer le Secrétariat du GT CSC lorsqu'ils ne sont pas en mesure de participer aux réunions ou aux appels du Comité Directeur, aux réunions ou aux appels ad hoc du Comité Directeur ou aux appels trimestriels du GT CSC.

Elections et Perte de qualité de membre

Des élections auront lieu chaque année pour les sièges de Vice-Présidents et/ou de membre du Comité Directeur dont le mandat arrive à terme. Le processus d'élection sera organisé par le Secrétariat du GT CSC, en consultation avec les Vice-Présidents et le Comité Directeur. Le processus d'élection sera à la charge Secrétariat du GT CSC. Les critères de candidature aux postes de Vice-Présidents et de membres du Comité directeur sont énumérés ci-dessous.

Critère d'Eligibilité de Vice-Présidence

Les membres du GT CSC ayant fait preuve d'un engagement et d'une implication avérés dans le GT CSC, sont définis comme répondant à **quatre** des critères suivants, sont éligibles pour être nommés coprésidents du groupe de travail CSC.

- Participation à au moins trois appels généraux du GT CSC au cours des 12 mois précédant l'appel aux candidatures.
- Participation à la dernière réunion en présentiel.
- Soumission d'un résumé (doit être mentionné comme co-auteur) à la dernière réunion en présentiel.
- Relecteur de résumé de la dernière réunion en présentiel.
- Participation à l'un des ateliers du GT CSC organisés par le Comité Directeur pendant la période de 12 mois précédant l'appel aux candidatures. Cela peut inclure la participation à des appels ad hoc dans le cadre du plan de travail, la rédaction ou l'examen de documents, et/ou la fourniture de ressources, d'outils ou d'autres orientations dans le cadre du travail.
- Soutien à la préparation ou à l'organisation d'appels trimestriels, en identifiant et/ou en faisant un feedback d'information sur la présentation technique ou en fournissant d'autres contenus pour l'ordre du jour de l'appel.
- Membre actuel ou sortant du comité directeur du groupe de travail CSC.

En outre, les candidats à la Vice-Présidence doivent confirmer leur engagement et leur disponibilité à jouer ce rôle s'ils sont élus.

Critère d'Eligibilité des Membres du Comité Directeur

Les membres du GT CSC ayant fait preuve d'un engagement et d'une implication avérés dans le GT CSC, sont définis comme répondant à **deux** des critères suivants, sont éligibles pour être nommés au Comité Directeur du GT CSC :

- Participation à au moins trois appels généraux du GT CSC au cours des 12 mois précédant l'appel aux candidatures.

- Participation à la dernière réunion en présentiel.
- Soumission d'un résumé (doit être mentionné comme co-auteur) à la dernière réunion en présentiel.
- Relecteur de résumé de la dernière réunion en présentiel.
- Participation à l'un des ateliers du GT CSC organisés par le Comité Directeur pendant la période de 12 mois précédant l'appel aux candidatures. Cela peut inclure la participation à des appels ad hoc dans le cadre du plan de travail, la rédaction ou l'examen de documents, et/ou la fourniture de ressources, d'outils ou d'autres orientations dans le cadre du travail.
- Soutien à la préparation ou à l'organisation d'appels trimestriels, en identifiant et/ou en faisant un feedback d'information sur la présentation technique ou en fournissant d'autres contenus pour l'ordre du jour de l'appel.
- Membre actuel ou sortant du comité directeur du groupe de travail CSC.

En outre, les candidats à la du Comité Directeur doivent confirmer leur engagement et leur disponibilité à jouer ce rôle s'ils sont élus.

Fin du mandat des Vice-Présidents et des Membres du Comité Directeur

Les Vice-Présidents ou les membres du Comité Directeur qui manquent deux appels consécutifs et qui ne répondent pas régulièrement aux demandes qui leur sont directement adressées par les Co-Présidents du GT CSC ou le Secrétariat du GT CSC pour une assistance technique, organisationnelle ou logistique aux produits livrables du GT seront considérés démissionnaires de leur rôle, selon la décision du Comité directeur. Les membres qui ne sont plus en mesure de remplir leurs responsabilités de Vice-Présidents ou de membre du Comité Directeur, pour quelque raison que ce soit, doivent immédiatement informer le Secrétariat GT CSC et les Vice-Présidents du GT CSC.

- Orienter (au moyen d'une lettre ou d'un email bienvenu ; les réunions en présentiel, Springboard, et les appels du GT CSC) les nouveaux membres et les accompagner dans leurs efforts de participation aux activités du GT CCSC ;

Les rôles et responsabilités du Secrétariat sont axés sur la coordination et la communication et peuvent être définis comme suit :

Le Secrétariat du GT CSC

Le Secrétariat du GT CCSC sera dirigé par une organisation membre disposant de la capacité et des ressources nécessaires pour le faire. Le secrétariat du GT CCSC travaille en étroite collaboration avec les Vice-Présidents et le Comité Directeur du GT CCSC et reçoit des conseils de leur part. Dans le cas où aucun organisation partenaire n'est sélectionnée pour assurer le secrétariat du GT CCSC, la responsabilité sera partagée entre les partenaires.

Les rôles et responsabilités du Secrétariat sont axés sur la coordination et la communication et peuvent être définis comme suit :

- Organiser les réunions ou les conférences téléphoniques trimestrielles du GT CCSC et du Comité Directeur du GT CCSC, ainsi que d'autres convocations spéciales ou ponctuelles, selon la demande et les besoins et, fournir les services appropriés, notamment la traduction ;

- Orienter (au moyen d'une lettre ou d'un email de bienvenue ; les réunions en présentiel, Springboard, et les appels du GT CSC) les nouveaux membres et les accompagner dans leurs efforts de participation aux activités du GT CCSC ;
 - Préparer les ordres du jour et les documents pertinents pour les réunions et les conférences téléphoniques trimestrielles du GT CCSC ;
- Rédiger et distribuer les procès-verbaux des réunions et des appels du groupe de travail et du Comité Directeur CSC, ainsi que les rapports des réunions en présentiel ;
- Produire des mises à jour trimestrielles pour le DG de RBM sur les travaux du groupe de travail CSC ;
- Contrôler et mettre à jour la page du GT CSC sur le site Web du Partenariat RBM;
- Mettre à jour et maintenir une liste de diffusion électronique des membres
 - Promouvoir l'engagement des membres tout au long de l'année en partageant les publications, les meilleures pratiques, les ressources et les exemples de réussite.

VI. Procédures de Fonctionnement

Procédures de fonctionnement

Le GT CCSC organisera des réunions ou des conférences téléphoniques trimestrielles sur un thème spécifique, pertinent pour le GT CCSC. Le GT CSC peut inviter des représentants d'organisations membres du Partenariat RBM, d'organisations non-membres ou de groupes de travail techniques du RBM à présenter leurs activités ou recherches en matière de CSC sur le paludisme. Lors des appels ou des réunions trimestrielles, les Vice-présidents du GT CSC, ou la personne qu'ils auront désignée, feront un bref compte-rendu des nouvelles importantes et des activités récentes du GT CSC et/ou du Partenariat RBM. Les membres du GT CSC communiqueront également par email si nécessaire.

Le GT CSC s'efforcera de se réunir en présentiel au moins une fois par an, en fonction des ressources disponibles. Les réunions présentielles peuvent se dérouler soit de manière indépendante, soit en conjonction avec un autre événement international. Dans le cas d'une réunion autonome, les Vice-Présidents détermineront les dates de réunion en consultation avec le Secrétariat du GT CSC et en coordination avec le Comité Directeur du GT CSC. Les réunions en présentiel seront l'occasion pour les membres du GT CSC de partager les meilleures pratiques en matière de CSC sur le paludisme. Les réunions en présentiel permettent également au Comité Directeur et aux Vice-Présidents d'examiner les performances du GT CSC par rapport à son mandat, afin de prendre des décisions sur les priorités pour l'année suivante.

Sous l'égide des Vice-Présidents, le GT CSC doit élaborer un plan de travail annuel et le budget qui l'accompagne. Ce plan de travail sera le résultat d'un processus consultatif avec les membres du GT, et dirigé par le Comité Directeur du GT et les Vice-Présidents, y compris la possibilité pour le DG de RBM de fournir des commentaires et des contributions pour assurer l'harmonisation et la cohérence avec les plans de travail de RBM et ceux du Comité des partenaires.

L'identification et la gestion des conflits d'intérêt doivent être entreprises conformément au processus de déclaration d'intérêt du RBM, tel que supervisé et dirigé par le Secrétariat du RBM.

La communication entre le GT CSC RBM et les autres Structures Gouvernementales du Partenariat

La communication entre le GT CSC RBM et les autres Structures Gouvernementales du Partenariat se fera de manière virtuelle et en présentiel. Les Membres du Conseil d'Administration, l'équipe de gestion du RBM, les Vice-Présidents et les membres des autres groupes de travail seront invités à assister à toutes les réunions du GT CSC RBM. Les ordres du jour des réunions en présentiel sont partagés aux responsables de tous les groupes de travail. Toutes les informations pertinentes relatives au groupe de travail seront affichées sur le site web du RBM ayant un accès facile, et les rapports des réunions seront partagés aux Directeur Général Exécutif du Partenariat RBM, les membres du Conseil d'Administration et le Secrétariat.

Dans la mesure du possible, un jour avant la réunion du Conseil d'Administration, les Vice-Présidents du GT CSC RBM rencontreront le Secrétariat et il assistera aux Réunions du Conseil d'Administration lorsqu'il est invité.

Dissolution du groupe de travail

Lorsque les responsabilités du GT CSC RBM cessent d'être crédibles, les Vice-Présidents et le Comité Directeur peuvent demander la dissolution du groupe de travail en consultation avec les membres du GT CSC.

Le Secrétariat RBM poursuivra les performances des Groupes de Travail et pourra demander au Conseil du Partenariat de retirer l'accréditation si un Groupe de Travail est inactif ou ne remplit pas l'exigence de garantir une participation adéquate des pays touchés par le paludisme dans ses activités.

* * * * *